



**Élisabeth Borne**  
prétend qu'elle défend

« un projet porteur de progrès et de justice sociale »

# G'EST FAUX !

## OÙ SONT LA JUSTICE SOCIALE ET LA RESPONSABILITÉ ÉCOLOGIQUE ?

Comme le montre l'exemple de la Suède, que recopie le gouvernement français, pays où l'âge pivot est de 65 ans depuis 2001, aujourd'hui l'âge de départ moyen est de 62 ans, soit 3 ans avant l'âge pour partir à taux plein. Cette réforme se traduira pour les plus basses rémunérations par une **baisse du montant des pensions** : tel est son objectif économique réel.

Car les privilégiés auront toujours les moyens de compléter leur retraite par la capitalisation, sans aucun prélèvement supplémentaire !

Faut-il vraiment travailler plus longtemps pour produire plus, consommer plus et détruire plus ?

## 64 ANS – 43 ANNUITÉS = 21 ANS !

En moyenne les français rentrent dans l'emploi « significatif » à 22 ans et 7 mois. Le calcul est simple : pour avoir une retraite à taux plein, même avec une carrière sans « trou », il faudra en réalité **travailler jusqu'à 66 ans**.

Mais qui a encore envie de travailler dans les conditions actuelles ?

Ce qu'il faut reconnaître, c'est qu'à partir d'un certain âge, les conditions actuelles de travail – cadence, management, trajets, fatigue morale et physique – sont **insupportables**.

Ce sont ces conditions qui doivent battre en retraite !

- Pour les hommes, l'espérance de vie en bonne santé est de 64 ans et 6 mois.

- Quant aux femmes, le montant de leur retraite, réversion comprise, est déjà de 28% inférieure en moyenne à celle des hommes.

→ La réforme n'est juste ni pour les unes ni pour les autres.

## REPENSER

### LA PLACE DU TRAVAIL

L'enjeu central ce n'est pas l'emploi (du temps), c'est de pouvoir profiter du temps pour des activités qui ont du sens.

Il faut reconnaître aux activités ni économiques, ni marchandes, toute leur utilité sociale.

Dans une société riche, pourquoi seuls les riches profiteraient de la retraite, et en plus pour détruire la

« Une réforme juste et responsable » pour tou-te-s ?  
Chiche !

## C'EST LA RETRAITE INCONDITIONNELLE D'UN MONTANT UNIQUE

Le même montant pour tout le monde : faut-il maintenir à la retraite les inégalités de revenus antérieures ? Pourquoi quand elle ne « travaille » pas la femme de ménage devrait moins percevoir qu'un patron qui ne « travaille » pas non plus ?

Une pension d'un montant suffisant pour une vie décente.

Une retraite accordée à tou-te-s, que l'on ait « travaillé » ou pas.

Qui tiendrait vraiment compte des inégalités d'espérance de vie (en bonne santé).

Financée, non plus par une hypothèse de croissance, mais par une exigence de redistribution des richesses.

## MAISON COMMUNE DE LA DÉCROISSANCE

06 77 89 09 35  
<http://ladedcroissance.xyz/>  
contact@ladedcroissance.xyz



« Des retraités de ministre pour tous ! » ; ce slogan, entendu dans les cortèges contre la réforme des retraites, s'il n'est évidemment pas soutenable écologiquement, nous apparaît socialement juste. En effet, comment justifier qu'à la retraite les inégalités salariales (déjà critiquables) du monde du travail – sous prétexte de différences de talent, de responsabilités, de diplômes et de tâches – se prolongent, alors que précisément ces critères de distinction deviennent inopérants à la retraite ? Pourquoi quand elle ne « travaille » plus la femme de ménage devrait moins percevoir qu'un patron qui ne « travaille » pas non plus ?

En tant que décroissant-es, à moins de valider les fables de la méritocratie néolibérale, il nous faut défendre la retraite à *montant unique* et suffisant pour vivre (dès aujourd'hui, à budget constant, nous pourrions la défendre autour de 1500 € net/mois). **A non-travail égal, pension égale !**

Se posent quand même deux questions : à qui, et à quelle condition l'attribuer ? Bien sûr aux « travailleurs » dont la plus grande partie a vu son « surtravail » exploité au seul profit du capital ! Mais le capitalisme a toujours reposé sur l'extraction de ressources gratuites et « abondantes » : les « ressources naturelles », les colonies, et les femmes. Il ne faudrait donc pas, au nom d'un travailisme poussièreux et d'un extrachivisme laborieux, oublier l'exploitation économique des « activités invisibilisées » du soin et de la relation, majoritairement assignées aux femmes, sans lesquelles aujourd'hui aucune force de travail ne pourrait se renouveler. Ainsi, nous participons toutes et tous – socialement – à la production commune de la richesse économique : il faut donc en déduire, qu'à partir d'un certain âge (à décider démocratiquement dans un projet politique recadré écologiquement et réajusté socialement ; mais pourquoi pas 50 ans comme le suggère Bernard Friot ?) tous et toutes doivent avoir droit à une retraite *inconditionnelle*, qu'elles aient « travaillé » ou non, ce que l'on ne peut réifier qu'à condition de défendre des variantes du mythe bourgeois du « self-made man ».

Cette revendication systémique – qui repose alors sur l'*abandon du calcul des annuités*, calcul qui permet et justifie toujours l'infiltration de l'individualisation – ne résout pas tous les problèmes posés par les questions des inégalités de revenus et des patrimoines. Elle n'est qu'une étape en vue d'une *politique générale des revenus d'un point de vue décroissant* : qui devra poser la question du partage du temps de l'emploi et aussi des tâches pénibles, remettre en question l'*organisation des activités par la division sociale et technique* du « travail », questionner les exigences (utilitaristes) de productivité et d'efficacité... Surtout, elle devrait s'articuler à une politique générale de limitation des richesses, de revenus et de patrimoines, au nom d'un *principe simple de justice* : ce qui est produit par une collectivité doit être réparti collectivement.

On voit que cette question des retraites est à la conjonction de toute une série de réflexions décroissantes car elle permet :

- De remettre en question la centralité de la « valeur travail » au profit de la « valeur activité ». Car, comment ne pas s'apercevoir que la valorisation moderne de l'activité « travail » s'est payée aux prix de la dévalorisation (infériorisation et invisibilisation) de toutes les activités qui lui servent pourtant de « plate-forme invisible » (Françoise d'Eaubonne).
- D'être écologiquement compatible avec une décroissance économique-énergétique-matérielle : puisque non seulement chacun sera désincité à travailler (mais pas à s'activer, tout au contraire), mais plus l'âge de la retraite inconditionnelle sera bas, moins on travaillera, donc moins on produira, donc moins on détruira.
- Surtout, elle remet la question démographique à sa place : si l'espérance de vie augmente, alors le « temps libéré » (André Gorz) doit lui aussi augmenter.
- Enfin, elle est écoféministe : c'est un pas pour retrouver le sens de la vie en commun, non pas, dans la sphère productive, mais bien dans celle de la reproduction sociale. En redonnant

à la vie sociale toute sa place, on ne remet pas seulement l'économie à sa place : on assure la décroissance des inégalités. Et on redonne aussi du temps, non seulement pour ce qui a du sens, et ce qui compte vraiment : les activités d'entretien et de conservation de la vie de la société, mais aussi toutes celles qui concernent directement l'organisation politique.

Beaucoup de questions qui ne sont malheureusement pas portées par le front syndical uni, seulement par le refus et qui pourtant sont activement débattues par les gens en train de défilier. A suivre...

\*

Si aucun des arguments qui prétendent justifier aujourd'hui les inégalités de revenu (talent, diplôme, responsabilité et expérience) n'est plus valable quand on ne travaille pas plus, pourquoi alors le montant des pensions n'est-il pas le même pour toutes et tous ? Pour une critique offensive, il faut une contre-proposition radicalement solidaire. **Tribune publiée sur le site Regards.fr, le 2 mars.**

regards.fr

La résistance populaire à la réforme des retraites repose sur un refus simple : travailler jusqu'à 64, 65, 66, 67 ans ? C'est « non ». Le gouvernement a beau multiplier les approximations et les rustines, rien n'y fait. C'est toujours « non ». La force de ce « non », c'est d'être un refus existentiel de l'allongement du temps de travail.

Mais la faiblesse de ce « non » n'est-elle pas de manquer d'une contre-proposition globale, en opposition frontale à la réforme ?

Comment imaginer une telle contre-proposition ? On peut par opportunisme – et ironie – s'appuyer sur la tribune écrite par l'aile droite de ce qui reste du Parti socialiste pour être à peu près certain qu'une véritable proposition de gauche devra en prendre le contre-pied : « *Qu'il faille s'adapter parce que l'espérance de vie augmente, que notre rapport au travail évolue, que nos finances sont fragiles... chacun le comprend* ».

Pourquoi reprendre ainsi les antennes de la droite ?

- L'espérance de vie augmente, alors c'est une excellente occasion d'augmenter le « temps libéré » : tout le contraire donc de reculer l'âge de départ.
- Notre rapport au travail évolue : alors c'est une excellente occasion de cesser de clamer en faveur de la « valeur travail » tout en sachant très bien que, dans le réel, pour la plupart des gens, le travail c'est un lien de subordination, de l'exploitation, un emploi que l'on n'accomplit pas comme une fin en soi mais juste comme un moyen d'obtenir un revenu. Travailler plus, c'est produire plus, c'est donc détruire plus. Pourquoi ne pas imaginer une réelle réduction du temps de travail – travailler toutes et tous pour travailler moins – accompagnée d'une profonde remise en cause de l'organisation de la répartition des tâches au sein des unités de production, en particulier des tâches ingrates ?
- Nos finances sont fragiles : parce qu'on n'essaye d'équilibrer que par la baisse des dépenses alors que dans un pays riche comme la France, pardon dans un « pays de riches », on sait où il y a un poignon de dingue.

Priorité au « temps libéré » et aux activités socialement utiles, réduction drastique du temps de travail, fiscalité fortement progressive, voici ce que c'est qu'être de gauche !

Aucun des arguments qui aujourd'hui prétendent, pendant le travail, justifier des inégalités de revenu – talent, diplôme, responsabilité, expérience – ne peut plus justifier leur prolongation après le travail, pendant la retraite, puisque le travail a cessé. Entre un cadre « supérieur » et une caissière, tous les deux à la retraite, il n'y a aucune différence de talent, d'expérience, de charge ou d'expérience !

N'est-ce pas alors l'occasion de proposer une « retraite inconditionnelle » : accordée inconditionnellement à toutes et tous, que l'on ait « travaillé » ou pas, d'un montant égal, à partir d'un « âge légal » défini socialement et écologiquement. Le pivot de cette proposition, ce serait la disparition du principe des annuités, pour ne conserver que celui de l'âge de départ.

L'audace d'une telle proposition, c'est de prétendre aller jusqu'au bout de l'exigence de solidarité sociale qui est au fondement du système par répartition.

### Pourquoi « un montant égal » ?

Parce qu'il n'y a pas de raison dans un système par répartition que le montant soit inégal. Si on était dans un système par capitalisation – chacun pour soi –, alors effectivement le montant de la pension serait directement proportionnel au montant des versements. Et dans ce cas, les inégalités de revenu pendant le temps de travail se prolongeraient pendant la retraite, alors même que le travail a cessé. Mais qui « mérite » une retraite inégale ? C'est là qu'il faut faire remarquer qu'aucun des arguments qui aujourd'hui prétendent, pendant le travail, justifier des inégalités de revenu – talent, diplôme, responsabilité, expérience – ne peut plus justifier leur prolongation après le travail, pendant la retraite, puisque le travail a cessé. Entre un cadre « supérieur » et une caissière, tous les deux à la retraite, il n'y a aucune différence de talent, d'expérience, de charge ou d'expérience !

De fait, une telle égalité du montant de la retraite permettrait de remonter toute pension à un montant décent, tout en rabaisant les montants des plus aisés (qui n'en continueraient pas moins à jour de leurs inégalités de patrimoine).

### Pourquoi ne définir le départ en retraite qu'à partir d'un âge légal ? Pourquoi supprimer le principe des annuités ?

Dans les défilés, ce que l'on entend, c'est « On ne veut pas travailler si longtemps » et pas « 43 annuités, c'est trop ». Intuitivement, chacun comprend bien que le maintien de ces deux calculs – l'âge et les annuités – prend en ciseau aussi bien ceux qui ont des carrières longues que ceux qui ont des carrières courtes. Il suffit d'ailleurs d'une simple soustraction (64 ans – 43 annuités = 21 ans) pour se rendre compte que les seuls que la réforme n'obligeraient pas à arbitrer entre décade et prolongation du travail seraient ceux qui bénéficieraient d'une carrière pleine commencée à 21 ans ! Alors que selon l'Insee l'entrée dans « l'emploi significatif » se fait à 22 ans et 7 mois !

Ajoutons que, pour éviter le « ciseau » de l'âge et des annuités, il y en a qui proposent de supprimer l'âge légal et de ne conserver que le calcul des annuités. Qui ? Tous les défenseurs par ailleurs de la retraite par capitalisation, au moins en complément. C'est logique puisqu'une telle mesure irait dans le sens d'une individualisation des pensions, à rebours de la logique de solidarité qui fonde le système par répartition.

### Pourquoi cette retraite devrait-elle être inconditionnellement accordée ?

C'est d'abord une conséquence logique de la suppression du paramètre des annuités. Puisqu'à l'âge légal de départ en retraite, quel que soit le nombre d'annuités travaillées, le départ à la retraite serait

de plein droit. Quel que ce soit ce nombre, y compris, donc, zéro annuité. Chômage, temps partiel, activités assignées par le genre et la classe, toutes ces sources d'inégalités s'évanouiraient.

L'autre conséquence, tout aussi logique, c'est que si seul compte l'âge de départ, et non plus les années de travail, alors le montant de la pension ne dépend plus des années de cotisation, ni de leur montant : d'où le montant égal pour toutes et tous.

Mais est-ce juste ? Pour la droite, tout à sa croyance en l'avantage de la faible bourgeoisie du mérite, évidemment non. Mais il ne serait pas difficile de montrer que la méritocratie bourgeoise n'est que le moderne habillage des privilèges aristocratiques.

À gauche, nous devrions donc tous revendiquer l'abolition des privilèges. Et pourtant, ce n'est pas si évident. Car le débat sur les retraites, c'est aussi celui sur la valeur (du) travail. Même à gauche, on risque, devant une telle proposition de retraite inconditionnelle, de se faire renvoyer l'objection des « parasites » et des « paresseux », en opposant ces derniers à « la gauche du travail ».

Et c'est pourquoi à cette gauche du travail il faut retourner la question : au lieu de se demander « Et si personne ne travaille, qui paiera les retraites ? », il faudrait se demander « Et si personne n'accomplissait la moindre activité hors travail, qui pourrait encore « travailler » ? »

La question ici posée est alors celle du partage de la valeur ajoutée. Ce partage a depuis longtemps – par les marxistes – été dénoncé comme exorsion du surtravail. Mais il faut en rajouter une couche : il n'y a pas que les « travailleurs » qui sont exploités, il y a aussi toutes et tous les membres d'une société qui participent de façon gratuite à *entretenir* tous ceux qui « travaillent ».

Pas plus que le « capital » ne pourrait profiter sans travail des travailleurs, pas plus les « travailleurs » ne pourraient vivre sans toutes les activités gratuites et invisibilisées de la sphère de la reproduction sociale. Un anticapitalisme cohérent ne devrait-il pas refuser toutes les formes de dépossession et de prédation ?

C'est ce genre de questions – inaudibles à droite et épineuses à gauche – qui pourraient opposer à la logique de fragilisation de la réforme actuelle une contre-proposition fondée sur la solidarité, sur ce qui fait la solidité d'une société juste.

Michel Lapesant, fondateur de la Maison commune de la décroissance (la MCD)

### Notes et références

1. En France, pour une retraite à 62 ans pour toutes et tous, à budget constant, cela ferait 1667€ en brut, soit 1515€ net (données Insee 2023 pour la pyramide des âges, site Vie publique pour le budget total du système des retraites). L'objectif d'une retraite inconditionnelle de garantir un plancher n'est pas incompatible avec celui de plafonner les revenus et les patrimoines, pendant et après le travail, par une fiscalité très fortement progressive. L'objectif commun est le partage le plus équitable (et donc le moins individualiste) possible de la richesse produite : entre un plancher et un plafond.

\*

## Retraites : Pour un refus offensif de la réforme

Pourquoi, malgré le rejet massif de la réforme proposée par le gouvernement Borne, y a-t-il toutes les malchances qu'elle finisse par s'imposer, à coup de 47-1 ou de 49-3 ?

*Dans un rapport de forces, le nombre, s'il n'est pas au service d'un objectif clair et commun, n'est jamais suffisant pour donner l'avantage.*

Or, aujourd'hui autant il est facile de comprendre l'objectif du gouvernement autant il est difficile de dégager une contre-proposition portée en commun par les oppositions.

Du côté gouvernemental, il ne faut pas se laisser bernier par les apparences d'improvisations ou d'approximations qui ne sont que des laures pour occuper l'attention. Que l'objectif soit « systémique » comme en 2019 ou « paramétrique » comme aujourd'hui, l'objectif réel reste le même, et il est bien formulé par Bernard Friot dans un entretien récent [1] :

« L'enjeu, pour la bourgeoisie, n'est pas de nous faire travailler plus longtemps, comme on l'entend parfois. La bourgeoisie capitaliste n'a pas besoin de travailleurs supplémentaires... En revanche, elle a besoin de travailleurs fragiles, pour pouvoir rémunérer le moins possible. C'est ça, l'objectif de la réforme des retraites. C'est d'augmenter le temps de fragilité des travailleurs sur le marché du travail. »

L'objectif – du néolibéralisme au service du capitalisme – c'est en effet la fragilisation des dominés. Avec un cran supplémentaire dans l'individualisation généralisée : il s'agit de faire de chacun le propre arbitre de sa fragilisation.

Ainsi, aujourd'hui, le double calcul par l'âge de départ (64 ans) et par le nombre d'années (43) met en place un effet de ciseau. À partir de 64 ans, mis à part ceux qui, bac+3 au mieux, auront eu depuis l'âge de 21 ans une carrière pleine, chacun devra individuellement choisir entre l'usure (physique et psychique) ou la décade. Et auparavant le recul de l'âge de départ aura d'abord eu pour effet de renforcer le chantage à l'emploi pour les plus fragiles.

Quand on saisi cette logique [2], l'évidence n'aurait-elle pas dû conduire tous les opposants à la réforme à converger dans le sens exactement opposé à cette fragilisation : la consolidation par la solidarité ?

Or malheureusement, ce n'est pas du tout le cas. Le seul consensus entre les opposants porte sur le chiffon rouge agité par le gouvernement pour justifier l'imperatif de la réforme, le financement : devant lequel ils oscillent entre la négation du problème et sa résolution par le choix d'augmenter les recettes plutôt que de baisser les dépenses.

Malheureusement donc, parce que la lecture des pancartes et des slogans dans les défilés révèle de nombreux décalages : à l'intérieur du front syndical, entre syndicats et partis politiques, entre partis politiques, et surtout entre l'ensemble de ces corps intermédiaires et une grande partie des manifestants.

On peut faire l'hypothèse qu'aussi paradoxal que cela puisse paraître, gouvernement comme oppositions institutionnelles n'entendent pas que le fond de la contestation est un fond existentiel et qu'il porte sur une remise en cause de la centralité du travail.

Darmanin a beau jeu d'opposer la valeur (du) travail au droit à la paresse quand Fabien Roussel oppose la France du travail à la France des allocs.



« Métro-boulot-tombé », « La retraite on s'en fout, on veut plus bosser du tout », « Nous ne créerons pas un boulot », « Retraite, quel projet ? Travailler ? Payer ? Vieillesse pauvre et mourir ? » « Travail à perpétuité »...

Si les gens s'opposent à la réforme, c'est qu'ils ne se voient pas et ne veulent pas travailler jusqu'à 64 ans et plus.

\*

Et voilà le fond de la question : le gouvernement dissimule son objectif (libéral) d'accroître le devenir-jetable du travail derrière la promotion (productiviste) de la valeur (du) travail. Mais pourquoi se priverait-il d'abuser de cet affichage quand il sait qu'une partie de son opposition institutionnelle partage la même conviction favorable au « travail » ? Ce qui rend les deux parties sourdes au refus existentiel du « travailler plus » qui s'exprime dans les défilés.

En effet, une grande partie de l'anticapitalisme s'empêtré à vouloir défendre la « valeur travail » tout en défendant une critique de la marchandisation opérée par la « valeur-travail ». Et pourtant les critiques portées contre cette dissonance idéologique n'ont jamais manqué.

La controverse porte sur la source – anthropologique ou socio-historique – du travail. Sa résolution est d'abord une affaire de vocabulaire. Raisons André Gorz.

« La notion de travail est une invention de la modernité, plus exactement une invention du capitalisme industriel. Aussi longtemps que la production marchande était marginale, et que l'essentiel des besoins était couvert par l'autoproduction domestique et l'économie villageoise, [...] le terme « travail » désignait non pas l'acte créateur ou productif mais l'activité en tant qu'elle était peine, désagrément, fatigue. [...] Ce n'est qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'apparition d'une classe d'ouvriers professionnels, que « travail » prend le sens d'activité créatrice, « poétique » qui, façonnant la matière et maîtrisant la nature, est la source de toute richesse. Le concept moderne de travail représente donc une catégorie socio-historique, non une catégorie anthropologique. » André Gorz, « La crise de l'idée de travail », *Capitalisme, Socialisme, Écologie, Paris, Gallimard, 1991, pages 111-113.*

Si cette analyse est particulièrement éclairante, c'est qu'elle rabat la question du « sens du travail » sur celle du sens du mot « travail ».

C'est presque avec ironie que Gorz enfonce le clou quand il aborde la revendication de la RTT. Car les partisans anticapitalistes de la « valeur travail » jouent « dialectiquement » sur deux tableaux à la fois [3] : s'ils dénoncent les formes capitalistes d'exploitation par le « travail », c'est au nom d'une émancipation par le « vrai travail ».

« Quel sens y a-t-il de parler de réduction de la durée du travail si le travail dont la durée est réduite est une « activité créatrice » au même titre que les « activités libres » [...] ? La réduction de la durée du travail n'aurait-elle d'autre but que de nous permettre de consacrer au « travail » les heures libérées du « travail » et donc, en fin de compte, de ne pas réduire notre temps de travail ? » *Ibid.*, page 115.

Insistons. Pour de tels défenseurs anticapitalistes du « travail », il faudrait valoriser le « véritable travail », qui se trouve être précisément celui que nous effectuons quand nous ne sommes pas... « au travail » !

Résolvons. Tous ces tours de passe-passe sémantique reposent sur une erreur de « catégorisation », qui consiste à faire passer une « espèce » pour un « genre ». C'est « activité » qui est le terme

général, pas « travail ». Ce qu'on dit du travail comme genre, il faudrait le dire de l'activité : pour éviter de faire passer une catégorie historique pour une catégorie anthropologique.

Exemple de ce type de confusion : « Le travail est ce par quoi je me confronte au monde, à la résistance du réel, et me transforme »<sup>[1]</sup>. Si cette définition est valable pour le travail, c'est parce qu'elle est vraie pour toute activité, même quand ce n'est pas du travail. Elle est donc d'abord vraie pour l'activité en tant que telle : que ce soit dans une activité bénévole ou servile, gratuite ou rémunérée, je me confronte à la résistance du réel. Cette résistance, comme effort, peut aussi bien être vécue comme peine que comme satisfaction<sup>[5]</sup>.

Mais alors, en tant qu'activité, quelle est la spécificité du travail ? Pour André Gorz, c'est d'être une activité où l'hétéronomie domine largement l'autonomie. Une activité est autonome quand elle est à elle-même sa propre fin (une *praxis*). Dans une activité hétéronome, les tâches sont accomplies

« comme des fonctions coordonnées de l'extérieur par une organisation préalable, [...] comme des rouages d'une grande machine (industrielle, bureaucratique, militaire) ». André Gorz, *Métamorphoses du travail. Quête du sens*, Paris, Galilée, 1988, page 49.

« L'hétéronomie ne peut, dans une société complexe, être complètement supprimée au profit de l'autonomie. Mais à l'intérieur de la sphère de l'hétéronomie, les tâches, sans cesser d'être nécessairement spécialisées et fonctionnelles, peuvent être requalifiées, recomposées, diversifiées, de manière à offrir une plus grande autonomie au sein de l'hétéronomie, en particulier (mais pas seulement) grâce à l'autogestion du temps de travail. Il ne faut donc pas imaginer une opposition tranchée entre activités autonomes et travail hétéronome, sphère de la liberté et sphère de la nécessité. Celle-là retentit sur celle-ci mais sans jamais pouvoir la résorber » *Ibid.*, page 120.

En tant qu'espèce d'activité, tout travail peut donc comporter des moments de créativité et d'engagement : même dans l'activité la plus pénible, la plus subordonnée, la moins rémunératrice, on peut vouloir « bien faire ». Le travail est dans ce cas juste une cause occasionnelle de satisfaction, pas en tant que « travail » mais en tant qu'activité : voilà pourquoi il ne s'agit pas de faire du « travail » un invariant anthropologique.

Exprimé en termes gorziens, le refus existentiel de l'actuelle réforme, c'est donc le refus d'un allongement du travail hétéronome aux dépens des activités autonomes. C'est une question de temps, de temps libéré et il va y avoir un choix entre deux déterminations du temps<sup>[6]</sup>.

\*

Quelle pourrait alors être – dans la situation actuelle – une proposition de réforme des retraites en capacité de « bâtir la civilisation du temps libéré » qu'appelait Gorz<sup>[7]</sup>.

Là où la réforme prétend trouver dans le recul de l'espérance de vie une justification pour reculer l'âge de départ et augmenter le nombre d'années, il faut défendre l'inverse : le gain d'espérance de vie doit être un gain d'autonomie. Il faut en profiter pour allonger la durée des activités autonomes, telles que, précisément, la retraite les rend possibles.

Concrètement, cela implique de ne pas laisser le temps de vie libérée – la vie du temps libéré, la liberté de prendre le temps de vivre – se laisser raccourcir par les ciseaux de l'âge de la retraite et du nombre d'années.

64 ans – 43 années = 21 ans. Pour les uns, 64 ans signifieront plus de 43 années ; pour d'autres, les 43 années seront inaccessibles.

7

D'où une question simple : pour un gain d'autonomie, de quelle lame (temporelle) faut-il se libérer ? Celle de l'âge de départ ou bien celle des années ?

Que chacun imagine les deux possibilités, en prenant les chiffres proposés par LFI – 40 années et âge de 60 ans<sup>[8]</sup> – et en les appliquant à différents cas : carrière pleine dès 18 ans avec CAP, carrière hachée, conjointe au foyer, professeur à partir de 24 ans (bac+5 et 1 année pour réussir le concours), médecin, ...

Suivant le principe gorzien qui accorde priorité à l'autonomie sur l'hétéronomie, alors c'est le principe des années qui doit disparaître pour laisser la place seule à celui de l'âge de départ. Pourquoi ? Parce que si nous prenons le cas de quelqu'un.e qui n'aurait jamais « travaillé » mais aurait toujours été « aché », pourquoi le priver de « retraite » ? Certes il n'a jamais cotisé mais qui aurait pu cotiser dans le monde du travail sans la « plate-forme invisible » (Christine Delphy, Françoise d'Eaubonne) de toutes les activités de la reproduction sociale ?

Pour être parfaitement cohérent, on voit même qu'il n'aurait jamais dû être privé de « revenu ». Et c'est avec ce genre d'évidence que Gorz était devenu un défenseur d'un « revenu inconditionnel suffisant »<sup>[9]</sup>.

Ainsi un système de retraite basé sur la seule barrière de l'âge légal définirait une « retraite inconditionnelle » et on peut envisager qu'elle pourrait constituer une transition acceptable en faveur d'un futur « revenu inconditionnel ».

Car si le ciseau des années saute, alors à 60 ans, que l'on ait travaillé ou pas, le droit à la pension serait ouvert : inconditionnellement.

Et si le droit à la retraite ne dépend pas du temps de l'emploi alors il est juste que le montant non plus : d'où une pension d'un montant égal pour toutes et tous. Pourquoi les inégalités de revenu pendant le « travail » devraient se prolonger après, alors que les paramètres qui prétendaient les légitimer (diplôme, responsabilité, expérience) ne s'exercent plus ?

C'est là que la proposition d'une retraite inconditionnelle trouve toute sa portée : c'est que la reconnaissance sociale qu'il faut accorder à toutes les activités pratiquées par les retraité.e.s doit aussi être reconnue, à tout âge, à tous ceux qui, hors du « travail », n'en contribuent pas moins à l'entretien d'une société comme système de coopération.

Et c'est pourquoi il faut retourner l'objection : au lieu de se demander « et si personne ne travaille, qui paiera les retraites ? », il faudrait se demander « et si personne n'accomplissait la moindre activité hors travail, qui pourrait encore « travailler » ? »

C'est ce genre de questions qui pourraient opposer à la logique de fragilisation de la réforme actuelle une contre-proposition fondée sur la solidarité, sur ce qui fait la solidité d'une société juste.

Michel Lepasant, fondateur de la Maison commune de la décroissance

[1] <https://reporterre.net/Bernard-Friot-Avec-une-retraite-a-50-ans-plus-besoin-de-demander-son-salaire>

[2] Cette logique s'inscrit dans le combat entre individu et société. Pour le libéralisme, seul l'individu (et sa famille) existe, « la société n'existe pas ». Toute politique libérale a alors toujours pour objectif de saper les fondements de la

vie sociale. C'est une stratégie socio-cidaire d'effortement : pour que ne restent en place que des individus juxtaposés, en concurrence généralisée, avec pour seul lien social le modèle du contrat.

[3] Il est facile de trouver chez les économistes d'Attag, J-M Harbrey et Th. Cournot en particulier, des argumentaires (graisés) en faveur de la « dualité du travail », du « double caractère du travail » (K. Marx), de la « double vérité du travail » (P. Bourdieu). Quand on s'interroge sur l'origine d'une telle facilité rhétorique, on peut faire l'hypothèse que le but recherché est de disposer d'une définition qui leur permette de voir dans le travail la seule source de la valeur ajoutée : « Tout le revenu global de la société vient du travail », ce qui leur permet par la suite de prétendre justifier économiquement – mais en réalité de façon seulement « comptaible » – leur refus de toute forme de revenu universel. Notons juste que leur refus s'appuie sur la définition libérale – lockéenne, pour être explicite – du travail comme extraction de la valeur ajoutée. Ce qui n'est pas sans poser une interrogation sur la cohérence idéologique d'une telle utilisation quand on s'aperçoit qu'ils disposent d'une autre source, marxiste, en réalité hégédienne, et même « romantique », du travail comme transformation réciproque de l'esprit et de la matière.

[4] Christophe Dejourn, dans un entretien, <https://www.phlomag.com/articles/oeuvre-d'une-vie>

[5] Voir en particulier Les travaux de Maud Simonet sur ce qu'elle appelle – non sans ambigüité selon moi – le « travail bénévole ». Maud Simonet, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2010. Quand le bénévolat devient travail, est-il encore bénévolat ?

[6] Au fond de toutes ces discussions, il y a une anthropologie du temps humain. Pas le temps abstrait et hétéronome du « travail abstrait », mais le temps concrètement vécu dans l'autonomie et la solidarité.

[7] André Gorz, « Bâter la civilisation du temps libéré », *Le Monde diplomatique*, mars 1993.

[8] Ces hypothèses laissent de côté la question du financement. D'abord parce qu'à gauche on sait qu'un budget s'équilibre aussi en augmentant les recettes et que de ce côté-là « il y a du grain à moudre ».

[9] Michel Lepsant & Baptiste Mylondo, *Inconditionnel. Anthropologie du revenu universel*, Paris, Éditions du Détour, 2018, pages 174-183

\*

Le Monde

Michel Lepsant, fondateur de la Maison commune de la décroissance, défend, dans une tribune au « Monde », l'idée d'une pension de retraite égale pour tous, quelle que soit la durée de cotisation, rémunératrice de l'activité sociale.

**Retraites : « Dans un système solidaire par répartition, il ne devrait pas y avoir de calcul des annuités car il apporte le poison de l'individualisation »**

Quel est le point commun entre la réforme des retraites proposée il y a trois ans par le gouvernement, qualifiée de « systémique » et soutenue par la CFDT, et la réforme « paramétrique » d'aujourd'hui, combattue par la CFDT, le front syndical et les partis de gauche ? Tous deux se présentent comme des défenses du système par répartition, tout comme, d'ailleurs, l'opposition à la réforme actuelle.

Incrovable ! Tous seraient donc d'accord ? Est-ce possible ? Le système par répartition, c'est – ce devrait être – le contraire du système par capitalisation : c'est le choix de la solidarité contre le choix de l'individualisation. Du côté de la répartition, le financement se fait par le prélèvement obligatoire, par la cotisation ; du côté de la capitalisation, par l'épargne.

D'un côté, un financement solidaire où les pensions sont financées par la répartition immédiate et collective des cotisations des actifs ; de l'autre, un financement individuel où la pension est le retour

différé d'un investissement. Au moment de l'entrée en retraite, le fonds de pension vend les actifs financiers achetés auparavant au nom de l'épargnant. Et à qui les vend-il ? Aux actifs du moment, qui souscrivent à leur tour en les achetant avec leurs revenus, qui lui-même vient en partie de leur travail...

## LA FABLE DU « MERITE »

Mais le cheval de Troie de l'individualisation ne s'est-il pas infiltré jusque dans le système qui devrait reposer sur la coopération ? C'était évident dans la tentative précédente puisque la réforme « systémique » reposait sur un principe de « points » dont il faut rappeler la logique : chacun pouvant individuellement arbitrer son « compte retraite », nul besoin d'agiter le chiffon rouge du recul de l'âge légal (d'où l'adhésion de la CFDT).

L'individualisation dans le monde du travail comme légitimation des inégalités, on connaît bien puisque c'est déjà elle qui justifie les différences de rémunération au nom de la fable du « mérite » dont les trois ingrédients seraient le diplôme, la responsabilité et l'expérience. Sans se lancer dans le chantier d'une remise en cause radicale d'une telle légitimation, on peut quand même se demander pourquoi ces inégalités se poursuivraient pendant la retraite.

Le non-travail d'un employé retraité diffère-t-il formellement du non-travail d'un cadre retraité ? Non, puisque ils sont dans la même situation : pour « ne pas travailler », aucun diplôme n'est requis, la responsabilité sociale est la même, nul besoin d'expérience. Nonobstant que non seulement les inégalités de revenus se sont converties en inégalités de patrimoine, mais elles ont aussi permis le financement individualiste d'un complément de retraite par capitalisation...

## LE PATRONAT RESPONSABLE DU SOUS-EMPLOI DES SENIORS

Pourquoi une telle évidence n'est-elle rappelée par aucun des participants du débat public actuel, alors qu'elle pourrait être la colonne vertébrale d'une véritable défense du système par répartition ? Parce qu'aujourd'hui, l'individualisation s'est immiscée dans le calcul du montant de la pension, fonction directe des cotisations. Ce que traduit le principe des annuités.

Le gouvernement pourra multiplier les rustines à sa réforme, chacun sentira bien les conséquences d'une simple soustraction : 64 ans – 43 annuités, c'est devoir commencer sa carrière complète à 21 ans. Alors que selon l'Insee, l'entrée dans un « emploi significatif », c'est à 22 ans et 7 mois. Alors que ce sont d'abord les femmes qui ont une carrière « hachée ». Alors que certains ayant commencé beaucoup plus tôt ne pourront partir en retraite qu'après 44 ou 45 ans de travail.

Alors que le patronat – quoique quasi-silencieux – sait qu'il est directement responsable du sous-emploi des seniors. Alors qu'en Suède, où une réforme du recul de l'âge pivot est en place depuis 20 ans, elle ne s'est traduite par aucun allongement de l'âge effectif de départ, ce qui signifie que les travailleurs ont dû arbitrer, individuellement, entre une décade et une usure supplémentaire au travail.

## IL N'Y A PAS QUE LE TRAVAIL DANS LA VIE SOCIALE

La conséquence est facile à tirer : dans un véritable système solidaire par répartition, il ne devrait pas y avoir de calcul des annuités, car c'est lui qui apporte le poison de l'individualisation. Du coup, le droit de bénéficier d'une retraite devrait être inconditionnel. A l'âge de partir à la retraite, qui

devra être démocratiquement, socialement et écologiquement déterminé, même celle ou celui qui n'aura cotisé pendant aucune annuité doit avoir le même droit.

Eh, encore mieux. Le montant devrait être égal, le même pour toutes et tous. Car il ne serait plus fonction de la durée de cotisation. Et au moment de répondre à l'objection qui ne manquera pas d'arriver : « Mais, enfin, cette proposition revient à traiter de la même façon ceux qui ont travaillé et ceux qui n'ont pas travaillé », il faudra savoir écouter la parole des achetés retraités dont les activités socialement utiles sont la meilleure preuve qu'il n'y a pas que le travail dans la vie sociale.

Car tel est le véritable enjeu d'une protection sociale par solidarité : la reconnaissance à accorder à toutes celle et tous ceux qui contribuent à la production sociale de la richesse économique d'une même société. Même quand ils ne « travaillent » pas, ils s'activent !

\*

Tribune **Partie dans Politis**, le 02/02/23, qui défend le droit inconditionnel à bénéficier, à partir d'un âge démocratiquement, socialement et écologiquement débattu, d'une pension de retraite d'un montant égal pour toutes et tous et l'abandon du principe d'annuités.

Faut-il vraiment réformer le système des retraites ? Quitte pour Maecron à changer de braquet et à proposer une réforme « paramétrique » après avoir échoué il y a 3 ans à imposer une réforme « systémique » ? L'étonnement tourne à la cruauté plaisanterie quand on se rappelle que, en 2017, affirmait que « *décaler l'âge de départ à la retraite, ce n'est pas juste. Et les sacrifices, ce sont ceux qui ont aujourd'hui autour de 60 ans* ».



Aujourd'hui, l'argument du financement est contradictoire. Pour justifier la nécessité de la réforme, ses défenseurs s'appuient sur les rapports du COR dont le président Pierre-Louis Bras, affirme pourtant que « les dépenses ne dérapent pas ». Et « en même temps », quand le Président explique que la réforme doit servir à financer les écoles, les hôpitaux, sa première ministre assène que « *pas l'euro des cotisations retraites ne servira à financer autre chose que les retraites* ».

Les mêmes zigzags touchent quasiment tout l'éventail de la classe politique : de Marine Le Pen à Martisol Touraine, des LR jusqu'à la CFDT.

Il y a quand même une incontestable union syndicale quand il s'agit de s'y opposer. Mais tout aussi incontestable est l'assourdissant silence en faveur de ce que serait une revendication offensive.

Laquelle ?

Un premier axe concerne le financement. Là, la fracture entre droite et gauche est franche. Car le dogme néolibéral interdit de toucher aux recettes, ce qui conduit à défendre une réforme dont les effets sont déjà connus comme le montrent les autres pays européens que recopie le gouvernement français : en Suède où l'âge pivot est de 65 ans depuis 2001, aujourd'hui l'âge de départ moyen est de 62 ans, soit 3 ans avant l'âge pour partir à taux plein. Cela se traduit par une baisse du montant moyen des pensions. Tel est l'objectif économique réel.

A gauche, dans un esprit de justice sociale, les sources de financement ne manquent pas : (a) consacrer une part du PIB plus importante que les 14,4 % actuels ; (b) dans un « pays riche » comme la France, les « riches » doivent contribuer davantage (plateformer les pensions, imposer

fortement les profits, les revenus, les patrimoines. Lutter contre la fraude, les niches et les paradis fiscaux : partout où il y a « un pognon de dingues »).

Le second axe serait une revalorisation radicale du système par répartition. Car le gouvernement tout à sa stratégie de « pédagogie » se pose aussi en défenseur de ce système. Il sait, cyniquement, que l'autre système – par capitalisation – ne concerne que ceux qui ont suffisamment d'épargne.

Mais quand il s'agit de défendre le système par répartition, règne malheureusement une confusion qui empêche aujourd'hui d'alimenter ce qui seul pourrait rendre offensive la contestation : revendiquer une réforme systémique.

Du côté de la répartition, le financement se fait par le prélèvement obligatoire, la cotisation ; du côté de la capitalisation, par l'épargne. D'un côté, un financement solidaire où les pensions sont financées par la répartition immédiate des cotisations des actifs ; de l'autre, un financement individuel où la pension est le retour différé d'un investissement.

Mais dans les deux systèmes, le montant de la pension est directement fonction de la durée et du montant prélevé pendant l'activité sur les revenus. Autrement dit, des deux côtés, la retraite apparaît comme le prolongement de l'activité rémunérée. C'est pourquoi, des deux côtés, le montant de la retraite reproduit les inégalités de revenus. Autrement dit, les justifications des inégalités de revenus pendant le « travail » se prolongent pendant la retraite alors qu'elle est un « non-travail » : mais quand j'e ne travaille plus, où sont les « responsabilités », les « charges », les « diplômes » ?

C'est cela qui se concrétise dans une terrible tenaille dont les deux branches sont l'âge légal de départ et le nombre d'annuités. D'où ce calcul tout simple : 64 ans, 43 annuités, 64-43 = 21 ans. Mais est-ce mieux quand c'est 60-40 = 20 ans comme le propose LFI ?

Une réforme systémique doit commencer par refuser cette tenaille. La retraite par répartition, c'est juste le principe de solidarité du financement des pensions par les actifs, ce n'est pas la durée de cotisation.

Et voilà la conséquence logique qui devrait alimenter une réforme juste : l'abandon du principe des annuités, c'est-à-dire le droit inconditionnel à bénéficier à partir d'un âge démocratiquement, socialement et écologiquement débattu d'une pension de retraite. Et comme ce montant ne dépend plus du temps de « travail », alors il doit être le même pour toutes et tous.

Comment, sans une telle déconnexion entre « travail » et « retraite », prétendre réellement reconnaître à l'activité ni économique ni marchande toute son utilité sociale ?

D'où la différence avec la révolution de la retraite par le CNR en 1945 qui avait trop rapproché l'âge légal de départ à la retraite de l'espérance de vie. Ce n'est pas parce que celle-ci avance – quoique inégalement –, que l'âge légal de la retraite doit l'accompagner. Bien au contraire.